



HAL
open science

Notes et hypothèses sur les soulèvements en Tunisie et en Égypte.

Catherine Hass

► **To cite this version:**

Catherine Hass. Notes et hypothèses sur les soulèvements en Tunisie et en Égypte.. *Attaques*, 2011, pp.379-390. hal-01501092

HAL Id: hal-01501092

<https://hal.science/hal-01501092>

Submitted on 6 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Notes & hypothèses sur les soulèvements en Tunisie & en Égypte

Catherine Hass

[5 avril 2011]

Mon propos est de tenter d'analyser quelques aspects qui m'ont frappée quant à ce qui a eu lieu en Tunisie et en Égypte. Ces aspects, outre la bascule irréversible qu'ils opèrent dans ces pays, inscrivent, selon moi, ces révoltes nationales internes (*Le peuple tunisien est indépendant* ou *Nous sommes un peuple libre dans un pays libre*) dans le contemporain des configurations étatiques. Nous verrons que cela écarte d'emblée une analyse en termes post-coloniaux ou de régimes (démocratie parlementaire, dictature, autocratie). Mais ceci admis, il y a, dans ces événements considérables, un point qui me semble n'avoir pas été assez souligné : l'attaque des régimes en place tant en Tunisie qu'en Égypte est, comme je viens de le dire, contemporaine des formes étatiques que, y compris en France, nous connaissons : **État sans possibles, ce qui signifie sans forme d'écoute ou d'accueil quelconque du peuple, autrement dit déclarant clos « l'État du peuple entier ».**

Mon propos portera deux thèses : l'une sur la contemporanéité avec les formes de l'État que d'aucuns ont nommé séparé¹. L'autre sur la « nature » non pas politique mais étatique des prescriptions populaires. Ces soulèvements ont énoncé des prescriptions étatiques sans cependant formuler de prescriptions politiques. Est-ce possible ?

+

1 - Thèse prononcée par Sylvain Lazarus, *Journal politique* n°28/29, Janvier/février 2009.

1. Configurations étatiques contemporaines :

La fin de l'État comme espace de possibles politiques.

Ce qui, aujourd'hui, identifie l'État français, c'est que celui-ci n'est plus l'espace d'une « conflictualité parlementaire » : l'opposition des Partis et des politiques, entre droite et gauche, est devenue complètement fictionnelle, fantôme. La fin de cette opposition est décisive car son existence permettait l'hypothèse de multiples possibles politiques et non une captation de ceux-ci par le seul État. Si nous suivons le cheminement d'une question politique majeure de ces quinze dernières années : la régularisation des ouvriers sans papiers, nous pouvons constater que nous sommes passés de manifestations de masse à la fin des années 90 à l'impossibilité de soutenir toute lutte sur cette question à partir de la fin des années 2000. En effet, la clôture, à cette date, dans l'espace de l'État, de tout possible de régularisation, a mis fin à quasiment toutes les formes de mobilisations connues jusque-là (RESF, associations, collectifs divers).

La déshérence de cette configuration antérieure de l'État bannit le peuple comme figure virtuelle d'un possible, et a mis fin à toute figure de « l'État du peuple entier ». En effet, on peut estimer caduque ce dernier quand l'État actuel s'affirme et se légitime à partir de principes excluant du peuple (pauvres, jeunes des quartiers, étrangers, « musulmans », chômeurs...). Dès lors, l'État dispose du monopole de la politique et devient « sans limites », au sens où les seuls possibles sont ceux qu'il énonce et qu'aucune politique ou principe alterne ne viennent le borner. On peut donc soutenir que nous assistons à une étatisation complète de la politique, qui opère une étatisation de la société, puisque seul son lexique, ses catégories et ses représentations nomment et circulent. L'État décide seul de qui fait peuple et de qui ne fait pas peuple, de qui sont les amis et de qui sont les ennemis.

Ce fonctionnement est exemplifié par les discours et politiques tenus, en France, à l'endroit des jeunes, des étrangers ou encore de la police et face auxquels aucun autre discours, ou aucune autre politique, ne s'énonce, ni ne s'oppose. Les possibles politiques, qu'ils soient parlementaires (partis d'opposition), organismes parlementarisés (syndicats), ou extra-parlementaires (organisations), dès lors qu'ils avaient, comme destination, ou adresse commune

l'État, se heurtant à ce mur, ont marqué une pause, ou ont pris sur eux de clore, laissant dans un désarroi politique et organisationnel complet ceux qui ne souscrivent pas à l'ordre actuel. Autrement dit, l'État n'est plus une destination en termes de possibles politiques. La perspective d'une politique qui lui soit opposée a totalement disparu en ce qu'il n'y a plus de vis-à-vis soutenable avec lui, de prescriptions possibles, aussi ténues soient-elles. C'est la fin d'une prise sur l'État dont l'effet était la reconnaissance, par lui, de l'existence d'une politique ou de principes qui ne sont pas les siens, reconnaissance qui, bien que nullement suivie d'une mise en œuvre, mais parfois d'un ajustement ou une d'une modification (retrait du CPE en 2006), laissait ouverte la question des possibles.

Énumérons quelques exemples :

-1) Le discours de Grenoble n'a suscité, au mieux, qu'une indignation dispersée et quelques initiatives.

- 2) Le durcissement récent des lois contre les étrangers ou encore Loppsi II n'ont donné lieu à aucune mobilisation significative.

- 3) Lors des manifestations contre la réforme des retraites, les syndicats continuaient de croire à une vision contractuelle de l'État (forme ancienne de l'État) alors que ce dernier a autoritairement rejeté toute possibilité de négociations, ce qui, dans ce domaine, a été, je crois, inédit.

On peut par conséquent avancer qu'aujourd'hui la politique n'a pas d'autres lieux d'énonciation que l'État lui-même, ce qui abolit la modalité conflictuelle et oppositionnelle antérieure même si celle-ci, bien avant 2007, était translucide voire dégénérée – 2002 et le vote du PS pour Chirac a largement participé à cette organisation actuelle de l'État. Il s'agit, grossièrement dit, de la fin de la forme étatico-politique de l'État tel qu'il s'est recomposé dans l'après-guerre en France. Mais n'était-ce pas la sanction parlementaire et électorale du « ni droite ni gauche », ou de la politique unique ?

On peut avancer que l'absence d'opposition en Tunisie et en Égypte n'était pas liée à la forme des régimes fondés sur des Partis uniques. Mais à ce que les enjeux des soulèvements de masse se jouaient et se jouent en dehors des formes oppositionnelles de la politique, tandis que les réformes étatiques ont, elles, un avenir, quand bien même elles se donnent pour finalité des États multipartis.

En France, si nous avons un Parlement, une opposition « légale », qui ne connaît certes ni l'exil ni les geôles, celle-ci n'a plus aucune efficacité politique ; elle en est réduite à sa stricte fonction d'occupation de l'État au rythme des échéances électorales : ce n'est donc pas en termes propres une opposition.

Un intérêt subsidiaire des révoltes tunisienne et égyptienne serait, dans cette perspective qu'elles se sont déroulées dans la contemporanéité de la configuration étatico-politique décrite plus haut.

Si cette thèse est juste, nous avons assisté à des révoltes qui ne se donnaient plus dans le *face-à-face* avec l'État mais dans un *vis-à-vis* avec lui.

2. Des peuples garant de l'État lorsque l'État ne l'est plus du peuple

[*Précisons que je ne peux qu'appréhender les choses de loin, notamment pour ce qui est de l'organisation des gens eux-mêmes.*]

Pensons à la Tunisie et aux manifestations de masse, depuis celles qui ont poussé Ben Ali au départ jusqu'à celles, victorieuses, exigeant le départ de Ghannouchi, remplacé par un nouveau Premier ministre au début du mois de mars. Ces manifestations avaient clairement montré qu'elles étaient loin de tout schème insurrectionnel ancien, visant la prise du pouvoir ou sa destruction. Mais également loin d'une révolution du type de celle de l'Europe de l'Est, avec une figure de l'opposition prête à occuper le pouvoir et ses postes. Pourtant, il y avait, en Tunisie comme en Égypte, des figures d'opposition « disponibles », « libérées » mais, soit elles n'ont bénéficié d'aucun relais populaire, soit elles se sont mises délibérément en retrait, prenant acte que ces révoltes étaient d'un ordre où elles n'avaient pas leur place. Le peuple, qui au fur et à mesure des manifestations s'est constitué en nation, ne s'est pas donné de représentants : ce faisant, il a privilégié un *vis-à-vis* non médié avec l'État. Que certains partis et formations décident de reprendre leur place dans le cadre des élections futures n'invalide pas ce point mais exemplifie que les élections appartiendront à une autre séquence, comme c'est le cas en Égypte. Ne pas séparer la période des soulèvements de celle des élections est au risque d'une interprétation de l'une par l'autre.

Dans l'un de ces rares moments historiques où le peuple fait nation, il y a eu un *vis-à-vis* tout à fait singulier entre lui et l'État, en ce que le rapport peuple/État s'est inversé sans pour autant se défaire. Le peuple prend en charge l'État lorsque l'État n'est plus garant du peuple. Pour en arriver là, deux conditions se sont avérées nécessaires : la constitution d'une figure nationale et populaire et une prise sur la question de l'État comme question nationale relevant du « tous ». Les mots d'ordre tels que *Ben Ali dégage*, *Le peuple contre la corruption* ou encore *Les gens décident pour eux-mêmes*, illustrent cette bascule.

Les multiples mots d'ordre contre la corruption ne visaient pas tant la dénonciation de l'enrichissement personnel que le dépouillement des richesses nationales, et donc leur réappropriation par le peuple pour le peuple (rappelons que la fortune de la seule famille Moubarak est estimée entre 40 et 70 milliards de dollars). Si la corruption est un mot d'ordre central et partagé dans tous les pays qui aujourd'hui se soulèvent, c'est que celle-ci est désignée comme le principe organisateur de ces États (richesses, polices, pauvreté...). Et, comme nous le verrons, c'est contre cette forme d'État que des principes prescriptifs se sont énoncés.

Car ce que j'ai nommé « *vis-à-vis* avec l'État » a eu pour lieu exclusif les manifestations. Et celles-ci se sont davantage posées comme des instances de validation ou de rejet des propositions étatiques, que comme des lieux de propositions politiques.

L'exemple du destin du Premier ministre tunisien est très significatif : Ghannouchi, Premier ministre sous Ben Ali, demeure au pouvoir mais doit changer son gouvernement à plusieurs reprises et ce, jusqu'à son renvoi. Le président de la République tunisienne, issu du RCD, anciennement président de la chambre des députés, nomme alors un nouveau Premier ministre, ministre des Affaires étrangères sous Bourguiba, ennemi de Ben Ali mais néanmoins interne au pouvoir. Ainsi, même si les gouvernements successifs depuis la chute de Ben Ali ont inclus des membres de la « société civile », il n'y a pas eu de recomposition radicale du personnel étatique. Si l'appartenance politique et la proximité avec Ben Ali a été un facteur important de cette recomposition, cela ne fut pas un principe inconditionnel. Et ce parce qu'il fallait maintenir l'appareil étatique.

Que l'appartenance à un Parti, ici le RCD, ne soit pas le principe incluant ou excluant, sauf pour les figures réellement honnies, illustre bien que les Partis ne sont plus porteurs de visions politiques distinctes ou opposées. Les révoltes ne se sont pas prononcées prioritairement sur ce point (il faudra attendre les élections) mais ont été en prise directe avec l'État. La fonctionnalité de l'État (c'est-à-dire qu'il fonctionne) ne devait pas être atteinte, d'où l'idée d'un gouvernement de transition, mais comme les décisions n'étaient plus le monopole de l'État, le peuple en étant pour part comptable, Ghannouchi pouvait rester tant que ses décisions étaient conformes à la volonté nationale. Ce que les manifestations ont fait tomber, ce sont des dirigeants, un système politique mais, d'avantage, un système étatique corrompu et policier.

On peut donc provisoirement conclure et c'est la deuxième thèse de mon propos que ce que les manifestations portaient en premier lieu n'étaient pas des prescriptions politiques sur l'État mais des prescriptions étatiques : elles se sont prononcées sur les formes de l'État à venir, ses instances, ses dirigeants, ses modalités, sur ce que l'État doit faire : dissolution des parlements, nouvelle constitution, assemblée constituante, formation des partis, élections... Et en Tunisie, un « Conseil de la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la Révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique », composé de Partis, d'associations et de personnalités, est en train de se constituer.

Ainsi, loin d'être anti-étatiques, en Tunisie, comme en Égypte, les manifestations prônaient une vision fonctionnelle de l'État devant se conformer à des principes minimaux, tels que : la dissolution des polices politiques et des partis (le RCD a été dissous à la différence du PND en Egypte), la liberté de réunion et d'expression, le gel des avoirs des dirigeants ou encore les mises en examen des personnages les plus corrompus et criminels. Durant les révoltes, la volonté du maintien d'un État fonctionnel a trouvé son expression la plus exacte dans un mot d'ordre égyptien : « Nous voulons un État de technocrates ». Un autre mot d'ordre largement entendu, en Tunisie comme en Égypte, mais aussi en Algérie, était : « Nous ne voulons pas de réformes ». Si ce mot d'ordre indique que les peuples ne souhaitent rien conserver de l'ordre précédent, il indique aussi que l'État, tel qu'il était, n'était aucunement aménageable,

réformable. Ce qui était visé n'était pas un changement de *système politique* mais un changement de *système étatique* tout en conservant l'État.

« Peuples contemporains des configurations étatiques » d'aujourd'hui signifie que ces soulèvements se sont donnés en dehors de toute proposition programmatique de la politique. Le programmatique fusionne, d'ordinaire, État et politique. Ici l'État et la politique se sont présentés dans des modalités séparées. Ces révoltes sont contemporaines en ce que les manifestants ont pris acte de ce que la figure centrale ou première de la politique était l'État et non plus le Parti, comme c'est le cas depuis 1917 et la révolution bolchevique. Il y a eu un primat de la question de l'État sur celle des Partis et de la politique, même si celle-ci n'était pas absente, notamment au travers de mots d'ordre résumables en *pain et liberté*, de mots d'ordre contre la corruption qui prescrivaient, à revers, et entre autres, une figure distributive de l'État. Sans oublier les nombreuses grèves ouvrières ainsi que les manifestations de médecins ou d'enseignants. De même, ce n'est pas un hasard si en Algérie, début janvier, face aux manifestations, le gouvernement a décidé de réduire certaines taxes sur les produits alimentaires de base, tentant de calmer le jeu avec la redistribution de miettes.

Les peuples ne cherchaient pas le renversement de l'État mais sa réappropriation et sa dimension inclusive. La politique étatique, elle, est pour l'essentiel remise aux élections en Tunisie, où l'on compte à ce jour 21 Partis, et en Égypte où les Partis s'organisent et sont en lice. Mais au temps des soulèvements, ce n'est pas le pouvoir qui a changé de mains, mais la puissance de lieu : les peuples ne cherchaient pas le pouvoir mais la puissance : il n'était plus question du rapport de l'État aux gens mais des gens à l'État.

3. Fin d'une vision programmatique de la politique : une séparation entre État, politique et principes

Que les manifestations n'aient pas porté de propositions programmatiques et que des propositions politiques ne se soient pas constituées (rappelons que le programmatique fusionne État et politique), est un corollaire à l'absence d'opposition. État et politique se sont donnés selon des modalités séparées.

Les questions de l'État, nous l'avons dit, se sont données comme des prescriptions sur ce que l'État, en tant que tel, devait faire et être (les prescriptions étatiques). La politique s'est, elle, énoncée sous formes de principes prescriptifs, de principes du peuple à son propre endroit. Ces principes étaient distincts des prescriptions étatiques en ce qu'ils se donnaient dans les termes de *liberté*, *fierté*, *dignité*, *vérité*, *décision* ou par l'exigence de voir la peur disparaître. *Liberté*, *fierté*, *dignité*, *vérité*, *décision* sont autant de principes qui se donnaient comme des prescriptions faites à soi-même et valides pour tous mais également des principes prescriptifs opposés à la corruption, terme qualifiant le principe organisateur de l'État. Énoncer pour soi et énoncer au nom du peuple, telle était la configuration singulière des mots d'ordre en forme de prescriptions. Dans les manifestations, les déclarations personnelles, les « JE » étaient nombreux : « Avant je regardais la télévision, maintenant c'est la télévision qui me regarde » ; « À partir d'aujourd'hui, 25 janvier, je prends en main les affaires de mon pays » ; « Je crois que je suis fier d'être égyptien pour la première fois de ma vie ». Nombreux aussi les énoncés attestant que les peuples se constituaient en tant que tels : « Nous » : « Ici, l'arbitre c'est le peuple », « Le peuple contre la corruption », « Le peuple a fait chuter le régime », « Le peuple égyptien a retrouvé sa fierté », « Les gens décident pour eux-mêmes ».

Tels sont les principes qui ont donné corps, puissance et victoire aux révoltes et aux peuples comme figure subjective. Ces principes ne seront pas nécessairement reconduits dans la séquence des élections, ils sont propres à la période des révoltes et à son intensité particulière. Cependant, ils indiquent selon quels principes l'État se devrait de considérer les gens. À l'heure des manifestations et des mobilisations de masse, la rupture s'est donnée dans cette bascule où le pays, « c'est nous et non plus eux », « Une révolution de lions et non pas d'affamés » disait un mot d'ordre égyptien. Un autre mot d'ordre explicitait cette bascule : « Le symbole du régime, c'est la corruption. Les patriotes, c'est nous », soit deux conceptions clivées et irréductibles de l'État, du pays et du peuple. Dénoncer la corruption, c'était avant tout se réinventer comme peuple, comme patriotes, au regard du mépris et de la persécution étatique, mais c'était également porter la figure d'un État de tous, pour tous. Et ce que j'appelle les principes prescriptifs côtoyaient des prescriptions politiques dispersées sans pour autant se confondre avec elles, notamment au travers de prescriptions portant sur la santé, le travail,

l'enseignement, le chômage ou encore le logement, soit, comme le disait un autre mot d'ordre : « La liberté, le pain et plus de justice sociale. »

Au regard de la puissance de ces énoncés, un terme comme celui de démocratie apparaît comme bien faible et tout à fait inapproprié. Il ne rend compte de rien.

Quant aux élections à venir, quelles qu'elles soient, elles n'invalideront pas ce qui a eu lieu.

4. Quelques notes

- La non-intervention de l'armée a été certes décisive mais elle ne décide en rien des modalités des révoltes que se sont données les peuples.

- Si l'Égypte comme la Tunisie ont connu dans les mois et les années précédentes des grèves ouvrières massives ou des situations d'émeutes, ce qui a eu lieu est en rupture. En effet, ces grèves, manifestations et émeutes antérieures ne permettent pas de penser ce rapport tout à fait singulier que les gens ont instauré avec l'État. Ce qui singularise ces soulèvements au regard des émeutes, c'est d'une part l'existence d'une figure nationale à l'œuvre et, d'autre part, la tenue d'énoncés puissants portant à la fois sur l'État, la politique, comme la corruption, et sur les gens.

- Le mot *révolution* est le nom d'une bascule et d'une émancipation subjective sans précédent (les mots d'ordre donnés plus haut les exemplifient) dont l'un des effets est la clôture définitive de l'ère antérieure. Le mot *révolution* désigne la capacité des peuples, leur constitution en tant que figure subjective : *fierté*, *dignité*, *liberté*, *vérité*, autant de paradigmes subjectifs d'identification du peuple par lui-même qui permettent de réinventer le pays. Une démultiplication de mots d'ordre stupéfiants et réjouissants d'inventivité et de justesse. La révolution comme une transformation de la figure subjective du peuple, la puissance en décollant, la réappropriation du pays par le peuple contre les cliques mafieuses, policières et anti-nationales.

- Une figure nationale et populaire vivante ne peut exister qu'en dehors de l'État. Elle est dès lors une figure de paix civile.

- La puissance de ces révoltes et la constitution du peuple en nation invalide les thèses qui soutenaient la fin des nations, emportées par la fin des États-nation dans le cadre de la mondialisation. Les nations et la politique demeurent, les singularités nationales et étatiques aussi.

- Je pensais que le paradigme de la guerre, tel qu'il avait été initié avec l'Afghanistan et Bush serait révolu en ce que ces révoltes mettraient un terme à l'idée que lorsque les peuples se saisissent des affaires de leur pays, ce n'est pas le chaos mais une figure pacifiée et progressiste qui se déploie, et ce bien que la situation libyenne soit tout à fait différente. L'intervention en Libye me donne, sur ce point, tort. Beaucoup ont glosé avec justesse sur la dénonciation de cette guerre et je n'y ajouterai rien excepté que si une guerre n'énonce pas ses buts politiques dès le début, elle ne peut être qu'aventurisme, désordre et risque d'engendrer des catastrophes supérieures à celles qu'elle était censée combattre. Si la situation politique est illisible et inorganisée, si les forces armées ne s'engagent pas ouvertement et politiquement aux côtés de l'une des parties (« la protection des civils » n'est pas une politique), alors on ne peut qu'ajouter la guerre à la guerre, et non déterminer ce que seraient les termes de la paix. Dès lors, le parallèle avec la guerre d'Espagne est hors de propos de même que ce n'est pas le principe d'une intervention militaire en tant que tel qui est en cause mais le principe politique qui la fonde. Pour les faits, rappelons qu'en novembre 2010, la France et la Grande-Bretagne ont signé des accords militaires hors OTAN et Europe dont l'un des buts était la mise en place de forces opérationnelles en 2011. Le premier plan d'essai a eu lieu. Rappelons également, pour les oublieux, que la France a réintégré le commandement de l'OTAN. Cela ne fait que confirmer la thèse selon laquelle une intervention militaire conduite avec les États-Unis ne se fera, du fait de sa puissance, que sous son *leadership*.

- Israël n'est plus l'épicentre du monde arabe, bien que les conséquences géopolitiques soient à venir, bien que sa guerre contre les palestiniens ne connaisse aucun répit.